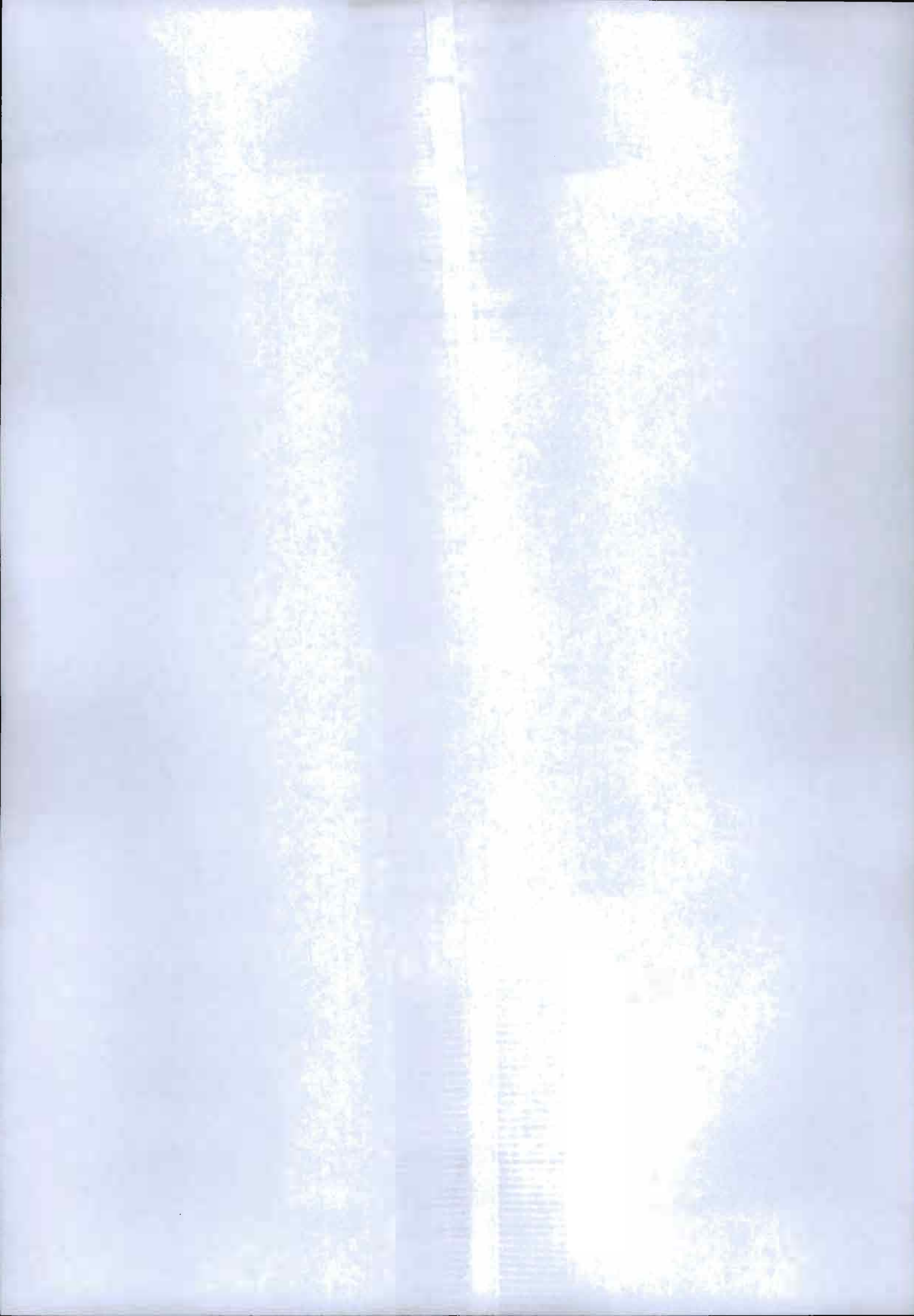




N o t eau Président de la RépubliqueInstallation des réfugiés Barundi
au Rwanda

M. O.R. Nottidge, chargé de mission du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés m'a remis, pour votre information, un exemplaire de la lettre qu'il vient d'adresser au Ministère de la Famille et du Développement communautaire au sujet de la question mentionnée en rubrique.

Cette lettre contient, d'une part, une évaluation du nombre de réfugiés qui pourraient éventuellement bénéficier de l'action envisagée par le Haut Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, d'autre part des suggestions relatives au programme tendant à l'installation permanente des réfugiés en territoire rwandais. Ce programme comporterait trois phases:

- 1) octroi de secours d'urgence aux réfugiés sur place (Caritas Rwanda, avec l'aide éventuelle du Haut Commissaire);
- 2) transfert des réfugiés, de leurs familles et de leurs possessions dans la région de Kibungu, si possible par les soins du Ministère de la Garde nationale et de la Police;
- 3) installation définitive des réfugiés dans la région de Kibungu sous la supervision d'un gestionnaire indépendant de l'aide accordée par le Haut Commissaire, gestionnaire qui pourrait être, de préférence, l'AIDR.

Le transfert des réfugiés et leur installation définitive ne pourrait ^{se} guère avoir lieu avant plusieurs mois. Le programme envisagé par M. Nottidge doit encore être discuté avec les autorités rwandaises responsables et approuvé par elles.

Kigali, le 15 juillet 1966

N o t e

au Président de la République

Installation des réfugiés Barundi
au Rwanda

M. O.R. Nottidge, chargé de mission du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés m'a remis, pour votre information, un exemplaire de la lettre qu'il vient d'adresser au Ministère de la Famille et du Développement communautaire au sujet de la question mentionnée en rubrique.

Cette lettre contient, d'une part, une évaluation du nombre de réfugiés qui pourraient éventuellement bénéficier de l'action envisagée par le Haut Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, d'autre part des suggestions relatives au programme tendant à l'installation permanente des réfugiés en territoire rwandais. Ce programme comporterait trois phases:

- 1) octroi de secours d'urgence aux réfugiés sur place (Caritas Rwanda, avec l'aide éventuelle du Haut Commissaire);
- 2) transfert des réfugiés, de leurs familles et de leurs possessions dans la région de Kibungu, si possible par les soins du Ministère de la Garde nationale et de la Police;
- 3) installation définitive des réfugiés dans la région de Kibungu sous la supervision d'un gestionnaire indépendant de l'aide accordée par le Haut Commissaire, gestionnaire qui pourrait être, de préférence, l'AIDR.

Le transfert des réfugiés et leur installation définitive ne pourrait guère avoir lieu avant plusieurs mois. Le programme envisagé par M. Nottidge doit encore être discuté avec les autorités rwandaises responsables et approuvé par elles.

Kigali, le 15 juillet 1966

N o t e

au Président de la République

Université de Butare

Le Dr. PLASIL, professeur à Butare, a cherché à vous atteindre ce jour même pour vous informer d'un développement qui constitue une grave menace pour l'existence de l'Université Nationale. Cette menace provient du fait que le Père LEVESQUES semble être profondément affecté par divers éléments survenus et déclarations faites au cours des derniers temps.

Le recteur a convoqué une réunion du Conseil universitaire pour mercredi prochain. Cette réunion pourrait engager l'avenir de l'Université.

C'est pourquoi le Dr. PLASIL voulait vous prier instamment d'avoir un entretien avec le Père LEVESQUES avant mercredi prochain, au lieu au jour et à l'heure de votre convenance. Une communication télégraphique à cet effet pourrait être adressée au Père LEVESQUES soit directement, soit par l'intermédiaire du Dr. PLASIL.

Kigali, le 8 juillet 1966

N o t e

au Président de la République

Université de Butare

Le Dr. PLASIL, professeur à Butare, à cherché à vous atteindre ce jour même pour vous informer d'un développement qui constitue une grave menace pour l'existence de l'Université Nationale. Cette menace provient du fait que le Père LEVESQUES semble être profondément affecté par divers éléments survenus et déclarations faites au cours des derniers temps.

Le recteur a convoqué une réunion du Conseil universitaire pour mercredi prochain. Cette réunion pourrait engager l'avenir de l'Université.

C'est pourquoi le Dr. PLASIL voulait vous prier instamment d'avoir un entretien avec le Père LEVESQUES avant mercredi prochain, au lieu au jour et à l'heure de votre convenance. Une communication télégraphique à cet effet pourrait être adressée au Père LEVESQUES soit directement, soit par l'intermédiaire du Dr. PLASIL.

Kigali, le 8 juillet 1966